

Annexe 1 Description du Site de Grand Intérêt Biologique 1307 « Vallon du ruisseau de Vêvesène »

Dans le Condroz namurois au sud de Courrière, s'étend un vallon sauvage au fond duquel coule le ruisseau de Vêvesène, petit affluent du Crupet rattaché au sous-bassin du Bocq. Près du hameau de Baive, à l'est du chemin de terre qui mène au village de Maillen, une cuvette accueille une prairie humide classée comme "zone humide d'intérêt biologique" (ZHIB) dénommée "Prairie humide du Bois de Heez", dont la strate herbacée est dominée par la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), les joncs (*Juncus spp.*) et d'autres plantes hygrophiles. Deux mares y ont été creusées en 2008 en vue de favoriser la faune aquatique, en particulier les amphibiens. Plus en aval, le vallon devient de plus en plus encaissé et présente un réel attrait autant paysager que botanique. Les versants sont d'abord occupés par des pâtures avec des éléments bocagers en haut de pente, puis deviennent essentiellement forestiers pratiquement jusqu'à la confluence avec le Crupet, quelques centaines de mètres plus loin. D'apparence banale, les prairies renferment de petits affleurements calcaires où se maintiennent des éléments de pelouses ouvertes à la flore remarquable en raison de la présence de l'orpin rougeâtre (*Sedum rubens*), petite crassulacée rarissime et menacée en Région wallonne. Plusieurs types d'habitats forestiers sont représentés sur le site, mais le plus spectaculaire est l'érablaie-tiliaie à scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) et lunaire vivace (*Lunaria rediviva*), localisée sur des chaos rocheux frais exposés vers l'est. D'autres espèces intéressantes évoluent dans les sous-bois telles que la campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia*) ou l'orchis mâle (*Orchis mascula*). Envahi par une végétation exubérante et par endroits inextricable, le fond du vallon accueille entre autres de très vieilles aubépines (*Crataegus monogyna*) ainsi qu'un beau peuplement de cardère poilue (*Dipsacus pilosus*)

Annexe 2 Contour du site protégé



Annexe 3 Description du Site de Grand Intérêt Biologique 3432 « Lande du Bois d'Ausse/Bois Robiet »

S'étendant à une dizaine de kilomètres au sud-est de Namur, à hauteur du village de Sart-Bernard, la lande du Bois d'Ausse est enclavée à l'intersection des trois plus importantes voies de communication de la province de Namur, à savoir la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg au nord, la Nationale 4 à l'ouest et l'autoroute E411 à l'est. Cette lande repose sur des sols acides, limono-caillouteux à forte charge gréseuse et à drainage faible, typiques du Condroz ardennais. Son origine remonte au début des années 1990 lorsque des travaux de déboisement préparatoires à l'implantation d'un complexe cinématographique ont créé une vaste clairière au sein de cette enclave forestière. Le projet fut finalement abandonné et la clairière, laissée à son évolution spontanée, s'est vue progressivement recolonisée par divers ligneux, en particulier des bouleaux. Durant les années 2000, le site est visité par des amateurs de motocross qui y aménagent, en accord avec le propriétaire, un circuit temporaire incluant le creusement d'une vingtaine de petites mares. Actuellement, les massifs de callune (*Calluna vulgaris*) se maintiennent essentiellement en bordure de ces pistes, en compagnie d'autres plantes acidophiles comme la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la tormentille (*Potentilla erecta*) et le millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*). Quant aux mares, elles sont occupées presque exclusivement par un groupement amphibie à jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*). Sur le plan faunistique, l'endroit montre un intérêt herpétologique, avec la reproduction entre autres du lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) et de la grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), mais également entomologique. »

Annexe 4 Contour du site protégé

